

DECISION DE LA PRESIDENTE N°2026-023

OBJET : MODIFICATION DU COU DU MARCHE PBI-2024-006 RELATIF A LA CONSTRUCTION DU GYMNASSE LES MONTS D'AUNAY

➤ Validation du devis du lot n°1 VRD, entreprise COLAS

LA PRESIDENTE DE PRE-BOCAGE INTERCOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom,

Vu la délibération N°20260408-12 du 8 avril 2026 et la délibération N°20260520-2 du 20 mai 2026 portant répartition des délégations à la présidente et au bureau de la communauté de communes,

Considérant le marché le marché de travaux référencé PBI-2024-006 relatif à la construction du gymnase Les Monts d'Aunay,

Considérant les prestations ci-dessous,

DECIDE

ARTICLE 1 : De valider et de signé les documents relatifs au devis ci-après pour un montant de **2 168.00€HT**, soit **2 601.60€TTC** :

Prestations	Devis N°	Montant HT
Terrassement	D202607- 1249673	1 237,50 €
Revêtement (stable de piste légèrement dosé en ciment)		1 480,50 €
Remise commerciale		-550,00 €

ARTICLE 2 : Monsieur le directeur général des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au prochain conseil communautaire.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou notification.

Fait à Les Monts d'Aunay
La Présidente
Stéphanie LEBERRURIER

Signé par : Stéphanie LEBERRURIER
Date : 17/08/2026
Qualité : Présidente

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20260818-DEC2026-023-AU
Date de réception préfecture : 18/08/2026

COLAS

WE OPEN THE WAY

Agence CARPIQUET
25 Rue De L'Avenir
Zone Industrielle
14650 CARPIQUET
Tél : 02 31 71 11 71
SIRET : 329 338 883 03546

CC PRE-BOCAGE INTERCOM
31 RUE DE VIRE
14260 LES MONTS D'AUNAY

Nos réf : Devis D202607-1249673
Dossier suivi par : Colin NAPO

CARPIQUET, le 06/07/26

DEVIS : LES MONTS D'AUNAY - GYMNASE - AIRE DE LANCER {TRAVAUX COMPLEMENTAIRES}.qdv

N°	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITÉ	P.U. HT (EUR)	MONTANT HT (EUR)
1	AIRE DE LANCER				
1.1	Terrassement sur 10 cm de l'aire de lancer y compris décapage et évacuation	M²	30.000	41.25	1 237.50
1.2	Fourniture et mise en place de stable de piste sur 10 cm, légèrement dosée en ciment	M²	30.000	49.35	1 480.50
	Total chapitre : AIRE DE LANCER				2 718.00
Conditions particulières : La présente offre est valable 15 jours. Elle a été établie sans pouvoir tenir compte de l'ensemble des conséquences, notamment économiques, résultant de la crise géopolitique que nous traversons et du « choc énergétique » en cours, dont l'évolution est imprévisible. Nos prix sont fixés au regard de la connaissance que nous avons à ce jour de la disponibilité et du cours des différentes énergies et des matières premières nécessaires à l'exécution du marché et à la fabrication des matériaux devant être mis en œuvre. Nos coûts sont donc exposés à une très forte volatilité et nous avons des incertitudes quant à la disponibilité prochaine des différents approvisionnements. Des adaptations en cours d'exécution pourront s'avérer nécessaires. Le prix du devis sera révisé mensuellement selon l'index Travaux Publics – TP09 Fabrication et mise en œuvre d'enrobés – Base 2010, Identifiant 001710997 (indice consultable sur le site de l'INSEE www.insee.fr), suivant la formule : $P = P_o \times I_n / I_o$ Avec : P : Le prix révisé TTC ; P_o : Le prix initial TTC ; I_o : Index TP09 à une date antérieure d'un mois à celle figurant sur le devis ; I_n : Dernière valeur de l'Index TP09 connue à la date d'exécution des travaux. Il est précisé que cette révision de prix ne limite en aucun cas notre droit propre de recalculer un index TP09bis utilisé pour la valorisation du bitume. L'index TP09bis sera déterminé à partir de l'Indice BitumeBis, lequel reflètera l'évolution réelle du coût du liant bitumineux selon la formule suivante : $\text{Indice BitumeBis} = (\text{Indice Bitume0} / P_{(bit0)}) \times P_{(bitm)}$ Ce mécanisme permet de tenir compte des fluctuations spécifiques du prix du bitume, indépendamment de la révision générale appliquée via l'index TP09, et demeure intégralement applicable pendant toute la durée d'exécution des travaux.					

Sous-total HT (EUR)	2 718.00
Remise client	-550.00
Montant total HT (EUR)	2 168.00
TVA 20.0%	433.60
Montant total TTC (EUR)	2 601.60

Conditions de règlement : EFT (Virt) - 30 jours date de facture

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20260818-DEC2026-023-AU
Date de réception préfecture : 18/08/2026